

DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de LONS - LE - SAUNIER. Canton d'ORGELET. <u>Mairie de SARROGNA</u>	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de SARROGNA. <u>Séance du 16 mars 2012</u>
Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 8 Nombre de conseillers votants : 9 Absents :                                  Excusés : 2	L'an deux mil douze, le 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRON Jean, Maire en exercice.
<u>Présents</u> : Madame LEVEQUE.Michèle Messieurs BOUQUEROD, CARRON, DALOZ, DEJONGHE, HUMBERT, JOUSEAU et PROST <u>Excusés</u> : Madame BOURGEOIS Marlène, procuration donnée à Jean CARRON Madame GAY-RAVIER Laurence <u>Absents</u> :	Date de la convocation du conseil municipal : 09/03/2012 Date d'affichage : 23/03/2012  Secrétaire de séance : Monsieur HUMBERT Jacques

#### **4 – 2012 Objet : Approbation du compte administratif 2011 (commune et service eau et assainissement)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LEVEQUE Michèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Mr CARRON Jean en qualité de Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

<b>Résultats reportés Opérations de l'exercice</b>	85 912.23	204 740.37 151 856.51	809.98 188 996.01	56 770.62	275 718.22	413 367.50
<b>TOTAUX</b>	85 912.23	356 596.88	189 805.99	56 770.62	275 718.22	413 367.50
<b>Résultats de clôture Restes à réaliser</b>		270 684.65	133 035.37			137 649.28
<b>TOTAUX CUMULES</b>						<b>137 649.28</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

#### COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

<b>Résultats reportés Opérations de l'exercice</b>	38 353.41	66 148.33 37 099.03	8 792.53 32 811.41	24 415.85	79 957.35	127 663.21
<b>TOTAUX</b>	38 353.41	103 247.36	41 603.94	24 415.85	79 957.35	127 663.21
<b>Résultats de clôture Restes à réaliser</b>		64 893.95	17 188.09			47 705.86
<b>TOTAUX CUMULES</b>						<b>47 705.86</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>185 355.14</b>

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

*Paraphe du Maire*

### **5 – 2012 Objet : Approbation du compte de gestion du comptable (commune et service de l'eau et assainissement)**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **6 – 2012 Objet Affectation du résultat 2011 (commune)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 204 740.37 euros

que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 270 684.65 euros

alors l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 65 944.28 euros

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

- **en réserve** au compte 1068 : 133 035.37 euros

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 137 649.28 euros

### **7 – 2012 Objet Affectation du résultat 2011 (service eau et assainissement)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 66 148.33 euros

que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 64 893.95 euros

alors l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 1 254.38 euros

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

- **en réserve** au compte 1068 : 17 188.09 euros

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 47 705.86 euros

### **8 – 2012 Objet : Vote des taux 2012**

Le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2012.

▪ **T. H. = 10.83 %**

▪ **F. B = 7.00 %**

▪ **F. N. B. = 16.25 %**

▪ **C. F. E. = 11.81 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux pour l'année 2012 conformément au calcul présenté ci-dessus.

### **9 – 2012 Objet : vote du budget communal 2012 :**

Le Maire présente le projet de budget et commente les inscriptions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section fonctionnement : 278 328.07 €

- section investissement : 244 197.37 €

Le budget détaillé est consultable en mairie.

### **10 – 2012 Objet : vote du budget du service des eaux 2012 :**

Le Maire présente le projet de budget et commente les inscriptions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section d'exploitation : 173 545.96 €

- section investissement : 493 392.48 €

Le budget détaillé est consultable en mairie.

*Paraphe du Maire*

**11- 2012 Objet : Installation d'un système de télégestion sur le réseau d'eau potable**

Le maire présente l'offre de la société RES'eaux concernant l'installation d'un système de télégestion au réservoir de Nermier. Cette installation permettrait de contrôler les niveaux des réservoirs avec enclenchement automatique d'une alimentation de secours, de prévenir des fuites avec une alarme sur le téléphone du fontainier, ainsi qu'un suivi de la consommation quotidienne sur les différents réseaux. Ces travaux d'un coût de **5 540.00 euros hors taxes** peuvent être financés par une aide départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité le devis présenté par la société RES'eaux ;
- sollicite l'aide départementale dans le cadre du dispositif du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes (C. S. C. J) à hauteur de 40 % soit 2 216.00 euros ;
- autorise le maire à faire réaliser ces travaux.

**12 – 2012 Objet : Proposition de création d'un site internet pour la mairie**

La société Aricia propose la création d'un site internet pour les communes de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet. Ce site permettrait de faire connaître les informations générales de la commune et ses activités économiques et culturelles. Il informerait également les administrés sur les démarches pratiques de la vie courante. Aricia travaillerait avec nous pour l'élaboration du contenu du site sur la base de la maquette type des communes de moins de 1000 habitants. Aricia mettra en ligne tout contenu qui lui sera fourni sous forme numérique avant l'ouverture officielle du site. Le coût total de cette prestation est de 450.00 € la première année et 150.00 € les années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la création d'un site internet pour la commune de Sarroгна,
- accepte le devis proposé par la société Aricia
- et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

**13 – 2012 Objet : Carte Avantages Jeunes**

Info Jeunesse Jura propose de mettre le dispositif carte Avantages Jeunes au profit des enfants et des jeunes de la commune. Pour un tarif de 7 euros, (6 € si offerte par la commune) cette carte regroupe des centaines de réductions permanentes et d'avantages exclusifs valables dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services de la vie quotidienne. Soutenue par le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Jura, la carte Avantages Jeunes participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Elle est disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir aux jeunes de la commune la carte Avantages Jeunes et autorise le maire à commander auprès d'Infos Jeunesse Jura la quantité de cartes nécessaires.

**14 – 2011 Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2011 par France Télécom**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que France Télécom paie un droit de passage sur le domaine public. La redevance est fixée par le Décret du 27/12/2005, celle-ci est actualisée chaque année en fonction de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Sachant que France Télécom utilise 2.953 km d'artère aérienne et 0.245 km d'artère en sous-sol, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance due par France Télécom pour 2011 de la façon suivante :

	Km	Tarif 2011	<b>Total 2011</b>	Actualisation 2012	<b>Total 2012</b>
<b>Artère aérienne</b>	2,953	49.29 €	<b>1145.55 €</b>	51.58 €	<b>152.32 €</b>
<b>Artère en sous-sol</b>	0,245	36.97 €	<b>9.05 €</b>	38.68 €	<b>9.48 €</b>
<b>Redevance</b>			<b>154.60 €</b>		<b>161.79 €</b>

**15-2012 Objet : Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura.**

**Monsieur le Maire expose,**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser ses services d'aide à l'Informatique pour les collectivités et établissements publics du Jura. Pour ces services mutualisés, ont été validés les principes suivants :

- IDG : Informatique De Gestion (logiciels MAGNUS, JV et COSOLUCE),
- SIG : Système d'Information Géographique (plateforme départementale GEOJURA),
- ASI, Accompagnement au système d'Information (plateforme départementale CLOUD),
- WEB : Aide à la création de sites Internet,

Ces services mutualisés ne sont pas directement liés à une prestation avec coût déterminé pour chaque collectivité mais à une logique de moyens et d'actions mutualisés. Ils n'entrent pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et ne sont pas assujettis à la TVA.

Le calcul de ces contributions est établi suivant les modalités arrêtées par le Comité Syndical du SIDEC lors de son assemblée générale du 01/12/2011.

Il est proposé de délibérer en vue de ces adhésions aux services mutualisés informatiques du SIDEC.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 29 janvier 2011 relative aux services mutualisés liés à l'Informatique,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**:

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant les services mutualisés d'informatique pour les collectivités et établissements publics du Jura.

**ARTICLE 2** : APPROUVE les conditions financières, soit la somme de **1 107.54 €**, sans application de TVA, fixée pour l'année **2012** selon le tableau joint..

**ARTICLE 3** : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2012.

**ARTICLE 4** : Autorise Monsieur le **Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

**Informations et Questions diverses :**

**Eclairage public** : Le maire présente le pré-diagnostic établi par le SIDEC concernant l'éclairage public qui est maintenant intégré dans le SIG. Celui-ci s'accompagne de préconisations d'améliorations à apporter et sera étudié au cours d'une prochaine séance après examen par le conseil municipal des différents documents remis à chacun des conseillers

**Permanence au bureau électoral pour  
Les scrutins du 22 avril et du 6 mai 2012  
ELECTION PRESIDENTIELLE  
1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour**

Horaires	Président	Assesseurs (2)
<b>8 h à 10 h 00</b>	Jean CARRON	Marc BOUQUEROD Claude DEJONGHE
<b>10 h 00 à 12 h</b>	Jean CARRON	Jacques HUMBERT Jean-François DALOZ
<b>12 h à 14 h</b>	Philippe PROST	Philippe PROST Marlène BOURGEOIS
<b>14 h à 16 h</b>	Philippe PROST	Michèle LEVEQUE Laurence GAY
<b>16 h à 18 h</b>	Michèle LEVEQUE	Gilbert JOUSEAU Jean CARRON

**Les délibérations prises au cours de la séance portent les numéros 4-2012, 5-2012, 6 – 2012, 7 – 2012, 8 – 2012, 9 – 2012, 10 – 2012, 11 – 2012, 12 – 2012, 13 – 2012, 14 - 2012 et 15-2012**

Jean CARRON

Michèle LEVEQUE

Philippe PROST

Claude DEJONGHE

Jean-François DALOZ

Marc BOUQUEROD

Jacques HUMBERT

GAY-RAVIER Laurence

*Excusée*

BOURGEOIS Marlène

Gilbert JOUSEAU

*Excusée*

*Paraphe du Maire*